

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
Vendredi 05 juin 2026 à 19h30
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le 1^{er} juin 2026 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le vendredi 5 juin 2026 à 19h30 selon l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

1. Liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2027
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
6. Mise en place et composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
7. Renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier
8. Désignation d'un correspondant défense
9. Engagement d'une apprentie CAP AEPE pour l'école maternelle 2026-2028
10. Rapport annuel 2025 de l'eau potable en Basse-Zorn
11. Rapport annuel 2025 du Grand Cycle de l'eau en Basse-Zorn
12. Rapport annuel 2025 de l'assainissement en Basse-Zorn
13. Divers

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune, 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, M. Julien ANCKLY, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir :

M. Julien LEHMANN, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

M. Eric HOFFSTETTER, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, le quorum étant atteint. M. Justin VOLTZENLOGEL est désigné secrétaire de séance.

1) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027

Comme chaque année, et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, les communes de Gries et Kurtzenhouse doivent établir pour 2027 une liste préparatoire de jurys d'assises du Département. Le nombre de jurés est fixé par arrêté à 9 sur l'ensemble des listes électorales des deux communes. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2027.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par M. Justin VOLTZENLOGEL, conseiller municipale, en présence de M. Eddy VOLTZENLOGEL, 1^{er} adjoint au Maire de Kurtzenhouse, dûment mandaté

M. Jean-Pierre VOLTZENLOGEL, né le 17/07/1965, demeurant 9, rue des Tulipes à GRIES

Mme Christine STEINMETZ, épouse ROBITZER, née le 27/03/1967, demeurant 5 rue de Gries
à GRIES-MARIENTHAL

M. Bertrand SCHAEFFER, né le 01/06/1991, demeurant 1, route de Gries à KURTZENHOUSE

M. Raphaël JUNG, né le 06/05/1972, demeurant 17, rue des Vergers à GRIES

Mme Chloë LUSTIG, né le 23/01/1997, demeurant 22, rue Albert Schweitzer à GRIES

Mme Carine HAMMER, épouse HOHMANN, née le 01/09/1961, demeurant 3, rue Alfred Kastler
à KURTZENHOUSE

Mme Marie-Catherine PRUVOST, épouse HUTIN, née le 13/12/1972, demeurant 20 rue des Marais
à KURTZENHOUSE

Mme Emilie HEITZ, né le 18/05/1987, demeurant 6, rue du Stade à GRIES

M. Eric VIGUIER, né le 30/01/1970, demeurant 10, rue Talloch à GRIES

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.

3) Communications du Maire

Agenda

Mercredi 22 avril	19h	Commission Municipale « Action sociale et solidarité »
Lundi 27 avril	20h	Conseil Communautaire
Mercredi 29 avril	19h	Commission Municipale « Animations » (inauguration de la Cour des Mots en septembre)
Vendredi 1 ^{er} mai		2 ^{ème} édition de l'ASA FESTIVAL
Lundi 4 mai	16h	Bureau de la CCBZ
Mardi 5 mai	08h	Université des maires et présidents d'interco. (67) à Strasbourg
Vendredi 8 mai		Marché aux Puces (Paroisse Protestante)
Vendredi 8 mai	10h30	Cérémonie de la Victoire 1945, Monument aux morts
Vendredi 8 mai	15h	Conte musical « La Cour des Mots » de la MMG Auditorium de la Cité de la Danse et de la Musique, Strasbourg
Lundi 11 mai	19h	Réunion du CCAS
Mardi 12 mai	19h30 20h	AG extraordinaire de l'ASC à la mairie AG ordinaire de l'ASC

Lundi 18 mai	17h	CAO de la CCBZ (attribution des marchés de travaux déchetterie)
	18h	Conseil Communautaire à Hoerd, suivi du repas des asperges
Mercredi 20 mai	18h	Installation du Comité Syndical du PETR Alsace du Nord à Soultz
Vendredi 22 mai	16h30	Reportage France 3 Alsace (Rund Um) sur la Cour des Mots
Mardi 26 mai	16h	Bureau de la CCBZ
Jeudi 28 mai	08h30	Baptême d'un véhicule militaire « Gries » à l'école élémentaire
	11h	Passation de commandement du 54 ^{ème} RT à l'Espace la Forêt
Vendredi 29 mai	14h	Commission Locale Grand Cycle de l'Eau Basse-Zorn à Hoerd
Samedi 30 mai	20h30	115ème anniversaire de la MMG : grand concert Conte musical « La Cour des Mots »
Dimanche 31 mai	11h	Journée festive de la MMG avec des ensembles musicaux venant de la région, de la danse folklorique, des activités diverses.
Mardi 02 juin	13h30	Elections du Conseil Municipal des Enfants à la maison commune
	19h	Commission « Voirie – Circulation – Eclairage Public »
Mercredi 03 juin	19h	Commission « Communication »
Jeudi 04 juin	09h	Réunion des DGS de la CCBZ à Hoerd
	20h	Réunion du Comité de l'ASC à la mairie
Vendredi 05 juin	20h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

Section 6 n° 250, 1, 256, 3, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278

Adresse : 66A, rue de Bischwiller Surface terrain et bâtiment : 9a 50ca Prix : 405 000 €

Section 42 n° 212

Adresse : Lieu-dit Talloch (lotissement) Surface terrain : 4a 91ca Prix : 132 000 €

Section 21 n° 36 et 64/35

Adresse : 6 rue de Gries (Marienthal) Surface terrain : 12a 17ca Prix : 277 000 €

Section 11 n° 331/34

Adresse : 12, chemin de Kurtzenhouse Surface terrain : 6a 34ca Prix : 260 000 €

Section 10 n° 44

Adresse : 30, rue Principale Surface terrain : 10a 14ca Prix : 200 000 €

Section 16 n° 449, 528, 529, 532, 534, 536 à 556

Adresse : 4bis, rue du Traineau Surface terrain : 123a 67ca Prix : 950 000 €

4) Compte-rendu de commissions

Commission « Action sociale et solidarité » du 22 avril 2026 à 19h

Points importants : engagement d'une réflexion pour mieux identifier les besoins du territoire et établir un diagnostic pour faire émerger des actions adaptées vers les personnes âgées, les aidants et les publics isolés.

Plusieurs pistes évoquées :

- Mise en place d'une journée de répit pour les aidants, une fois / mois, pour 8 personnes max
- Développement du « Grieserstubel » en café seniors, avec ouverture hebdomadaire ou plus.
- Organisation d'actions conviviales (repas partagés intergénérationnels, ...).
- Création d'un réseau local de bénévoles, pour une aide ponctuelle (petits travaux jardinage, déneigement), courses, interventions à domicile ou simple présence auprès de personnes seules

Commission « Animations » du 29 avril 2026 à 19h

Points importants : inauguration de la Cour des Mots le vendredi 18 septembre 2026 à 17h30 (partie officielle) et samedi 19 septembre (portes ouvertes et partie festive), divers.

Samedi 19 septembre : portes ouvertes 10-18h et animations (10-23h). Animations musicales et spectacles : concert MMG : 11h – 13h ; animation groupe folklorique : 13h – 15h ; Lecture enchantée (spectacle enfants) : 15h – 15h30 ; concert Orchestre des Jeunes Basse-Zorn : 16h – 17h ; concert « MUSIC TRUCK » à partir de 19h30 (MARIKALA et 3 musiciens)

Animations bibliothèque : mise en place de plusieurs espaces : coins jeux, histoires, atelier “petits curieux”

Animations ALEF : coin créatif, fresque coopérative, jeux coopératifs

Restauration : menu sur réservation : jambon braisé avec salades ; soir : tartes flambées

Réunion du CCAS du 11 mai 2026 à 19h

Points importants : installation du Conseil d'Administration, élection du Vice-Président, adoption du règlement intérieur, délégations de pouvoirs, approbation du Compte de gestion 2025 et du Compte administratif 2025, affectation du résultat 2025, subventions et dons, budget primitif 2026, convention ESCAL 2026, aide sociale et demandes de secours.

Commission « Voirie - Circulation » du 02 juin 2026 à 19h

Points importants : sécurisation de la rue Principale, sens de circulation dans diverses rues (Presbytère)

La commune a reçu fin avril 2026 une pétition d'une habitante de Gries, résidant rue Principale, signée par une vingtaine de personnes, concernant la hausse des nuisances sonores liées à la circulation routière sur la Rue Principale. Dans un 1^{er} temps, le Maire présente des tableaux synthétiques relatifs aux données fournies par le radar pédagogique situé près de la pharmacie sur la période janvier à avril 2026. Il en ressort un nombre moyen de 1 662 passages, ce nombre étant stable par rapport aux autres années. 73% des automobilistes respectent la limitation de vitesse, 26% entre 50 et 70 km/h, et 1% au-delà de 70 km/h. La vitesse moyenne constatée se situe en-dessous de 50 km/h, avec des excès de vitesse constatés le plus fréquemment la nuit, entre minuit et 4h (avec un maximum relevé à 135 km/h).

Une discussion générale a lieu sur l'ensemble des solutions possibles, avec listing des avantages et des inconvénients. Les membres de la commission sont d'accord sur le principe de solutions mixtes à trouver selon les endroits : diminution de la vitesse, installation d'équipements et/ou de panneaux signalétiques, Les membres de la commission se rendront sur place lors d'une prochaine commission entre la mairie et Kurtzenhouse pour se rendre compte sur le terrain des différentes situations et d'éventuels conflits d'usage.

Commission « Communication » du 03 juin 2026 à 19h

Points importants : Fonctionnement de la Commission, Gries Infos été 2026 (distribution prévue en août)

Rappel des moyens de communication actuels : Gries Infos, Citykomi, panneau lumineux, site internet.

Les échanges ont ensuite porté sur les points forts de ces différents outils de communication, les pistes d'amélioration envisageables ainsi que les éventuels contenus ou supports complémentaires à

développer. Une réflexion sur la création et l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) sera engagée et fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion. Enfin, la commission propose de réaliser une enquête auprès de la population afin d'identifier plus précisément les attentes et les besoins des habitants en matière de communication.

5) Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Madame Petra BLESCHKE quitte la salle et ne participe pas au vote.

Mise en place du bureau électoral

M. le Maire Eric HOFFSTETTER ouvre la séance.

Mme Géraldine FURST est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

M. le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Fabienne ANTHONY, M. Jacky NOLETTA, M. Thomas JUND et M. Justin VOLTZENLOGEL.

Mode de scrutin

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire a rappelé que les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (article L.O. 286-1 du Code électoral). Il a rappelé également que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du Conseil Municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

M. le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L 289 du Code électoral). Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, M. le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée, intitulée Liste « Eric HOFFSTETTER », et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe :

Délégués Titulaires

1. HOFFSTETTER Eric
2. NAVE Michèle
3. KERN Maxime
4. GUILLAUME Agnès
5. ANCKLY Julien
6. HAMMER Carole
7. LEFOURNIS Mathieu

Délégués suppléants

1. KROMMENACKER Sabine
2. LEHMANN Julien
3. ANTHONY Fabienne
4. VOLTZENLOGEL Richard

Élection des délégués et des suppléants

1.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	22
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	22
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	22

Proclamation des élus

M. le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de la liste, conformément à la feuille de proclamation nominative. Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste, conformément à la feuille de proclamation nominative.

Refus des délégués

M. le Maire a constaté aucun refus des délégués après la proclamation de leur élection
Madame Petra BLESCHKE rejoint l'assemblée après la proclamation des élus.

6) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Pour les communes de + de 2 000 habitants, la CCID comprend 9 membres : **le maire** ou l'adjoint délégué, qui est **président** ; et **8 commissaires**.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. **La liste de proposition établie par le conseil municipal doit comporter 16 noms pour les commissaires titulaires, et 16 noms pour les commissaires suppléants.**

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

Composition de la CCID

Président : M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Commissaires titulaires :

M. Jacky NOLETTA, adjoint au Maire

Mme Fabienne ANTHONY, adjointe au Maire

Mme Michèle NAVE, adjointe au Maire

Mme Agnès GUILLAUME, adjointe au Maire

M. Julien LEHMANN

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Joan MAAGER

M. Julien ANCKLY

Mme Géraldine FURST

M. Stéphane LEMMEL

Mme Hélène MARMILLOT

M. Mathieu LEFOURNIS

M. Patrick SIMON

M. José VIEIRA

M. Romuald ROECKEL

M. Christian SCHAEFFER

Commissaires suppléants :

M. Pierre KOCH

M. Matthieu SCHMITT

M. Philippe SCHILLING
Mme Sabine KROMMENACKER
M. Thomas JUND
Mme Carole HAMMER
M. Justin VOLTZENLOGEL
Mme Petra BLESCHKE
Mme Marion NOLETTA
Mme Magalie CAMUS
M. Daniel VOGT
Mme Laura MILLEMANN
Mme Anne KAISER
Mme Anne GUYAU
Mme Carine STURNY
Mme Charlotte SCHOTT

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** la composition de cette commission.

7) Aménagement foncier : élection des membres de la commission intercommunale Gries - Weitbruch

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 21 avril 2026, le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de **GRIES et WEITBRUCH**.

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace. Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : M. Jacky NOLETTA et M. Justin VOLTZENLOGEL

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 23, la majorité requise est de 12 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. Jacky NOLETTA : 21 voix

M. Justin VOLTZENLOGEL : 21 voix

Bulletin blanc : 2

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

S'est porté candidat le propriétaire ci-après : M. Thomas JUND

A obtenu au premier tour : M. Thomas JUND : 22 voix ; bulletin blanc : 1

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- sont élus membres titulaires :

M. Jacky NOLETTA, demeurant 18A, rue Principale 67240 GRIES

M. Justin VOLTZENLOGEL, demeurant 12, rue des Violettes 67240 GRIES

- est élu membre suppléant : M. Thomas JUND, demeurant 4A, rue du Traineau 67240 GRIES

8) Désignation d'un correspondant « Défense »

Créée en partenariat avec le ministère des Armées et l'Association des maires de France, la fonction de Correspondant Défense vise à renforcer le lien entre les forces armées et les citoyens. Le Correspondant Défense constitue un interlocuteur privilégié des autorités militaires au sein de la commune. Il est chargé de relayer auprès de la population les informations relatives aux questions de défense, au parcours citoyen, au devoir de mémoire, à la réserve opérationnelle ainsi qu'aux actions menées par les armées sur le territoire national. La désignation d'un Correspondant Défense permet à la commune de bénéficier d'un relais privilégié auprès des autorités militaires et des services de l'État compétents dans le domaine de la défense et de la citoyenneté.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives au réseau des Correspondants Défense mis en place par le ministère des Armées ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Gries de disposer d'un élu référent chargé des questions de défense et de citoyenneté ;

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE

- **DE DESIGNER** Mme Magalie CAMUS, en qualité de « Correspondante Défense » de la commune de Gries pour la durée du mandat municipal restant à courir.
- **DE CHARGER** le Maire de notifier cette désignation aux services compétents du ministère des Armées et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9) Engagement d'une apprentie CAP AEPE pour l'école maternelle 2026-2028

Il est proposé l'engagement d'une nouvelle apprentie à l'école maternelle à compter du 1^{er} septembre 2026 pour préparer le diplôme de CAP « AEPE » (Accompagnant Educatif Petite Enfance). Mme Marielle LITSCHGY, ATSEM, assurera la fonction de maître d'apprentissage.

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE **D'AUTORISER** le Maire à signer

- le contrat d'apprentissage,
- la convention à passer avec le Centre de Formation d'Apprentis « André Siegfried » à Haguenau,
- et tout autre acte administratif découlant de cette embauche.

10) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) du Bas-Rhin a transmis à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2025. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 18 mai 2026 et doit être également présenté au Conseil Municipal.

- Le SDEA gère **6 126 abonnés** sur la Communauté de Communes de la Basse-Zorn pour **15 238 habitants desservis**
- Volume de **768 018 m³ consommés** ;
 - 50 m³ consommés en moyenne par habitant
 - 125 m³ consommé en moyenne par abonné

Les gros consommateurs sont les entreprises Cérélia, Charcuterie Schmidt, charcutiers d'Alsace, Bretzel Burgard,

Les ouvrages sur le territoire : 4 puits, aucune source, 1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 1 200 m³, 4 unités de désinfection, 120.515 kms de conduites.

Capacités de production : volume prélevé journalier moyen : 2 154 m³ par jour (capacité journalière maxi de 7 920 m³)

Les capacités de stockage : volume utile des réservoirs : 1 000 m³.

Pour info, Gries-Marienthal, qui dépend de Haguenau, compte 67 abonnés et 5 500 m³ vendus.

Qualité de l'eau : d'après les analyses réalisées par l'ARS, l'eau distribuée aux abonnés est de très bonne qualité microbiologique (32 prélèvements par an), très dure et moyennement nitratée. Concernant les pesticides, un léger dépassement de la limite réglementaires a été observée en septembre 2025 pour un métabolite de pesticide sur le forage 4 de Bietlenheim. La valeur mesurée est inférieure au seuil sanitaire et ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs. L'ARS a accordé une dérogation permettant la distribution de cette eau, qui peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.

TARIFS

- Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE
 - Part fixe : 18.29 € HT/an
 - Part variable : 1.4 € HT/an le m³
- Prix du service « eau potable » au m³ pour 120 m³ : **2.22 € TTC**
- 12 113 factures émises dans l'année.

Une rupture a été constatée sur le réseau en 2025 à Gries-Marienthal (rue de la Tuilerie)
615 appareils de défense contre l'incendie (poteaux et hydrants)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau,

Entendues les explications de M. Jacky NOLETTA, 1^{er} adjoint au Maire

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte du rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

11) Rapport annuel 2025 sur le Grand Cycle de l'Eau (GCE) du territoire Basse-Zorn

Au printemps 2026, lors de la Commission Locale du périmètre, le rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service public du grand cycle de l'eau a été présenté et validé par l'ensemble des délégués présents du SDEA.

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, il appartient aux communes de présenter ce rapport à leur instance délibérante dans les délais impartis, à l'appui d'une présentation synthétique sous forme de powerpoint élaborée à cet effet pour chaque commission.

Le Grand Cycle de l'Eau du territoire Basse-Zorn concerne 7 communes, 2 bassins-versants (Zorn Landgraben et Moder), 3 principaux cours d'eau (Zorn - Landgraben, Moder). La population est de 17 979 habitants, pour une surface de 81 km² du périmètre et 72 km de linéaire de cours d'eau.

Concernant les ouvrages en gestion, le territoire dispose d'un ouvrage de franchissement piscicole, d'un système d'endiguement, de 2.1 kms de digues, de 5 ouvrages de rétention, et de 9 aménagements hydrauliques douces. Concernant les milieux aquatiques, il y a 43 ouvrages qui ont été recensés faisant obstacle à l'écoulement de l'eau, dont 17 prioritaires.

Pour la partie Nord du Territoire, le Rothbaechel et le le bassin du Waschgraben (partie nord) présentent un état de dégradation marqué de sa qualité de l'eau limitant les conditions d'accueil de la faune aquatique (manque d'oxygène, charge organique). De ce fait les indicateurs biologiques de la qualité du milieu sont dégradés.

En 2025, en matière de gestion des milieux aquatiques, il y a eu 54 sollicitations ponctuelles (hors programmation) pour la gestion des cours d'eau, 18 000 mètres linéaires de cours d'eau expertisés/visités, 0 mètre linéaire de cours d'eau renaturé et 0 mètre linéaire de cours d'eau restauré en lit mineur.

En matière de gestion des coulées d'eau boueuses, il y a eu 0 mètre linéaire d'aménagement d'hydraulique douce entretenu, et 5 exploitants agricoles ont bénéficié d'une indemnité agricole.

Concernant les données financières, la contribution totale du GCE du périmètre est de 220 000 € (comme en 2024), et il y a eu 188 300 € de dépenses d'exploitation, ainsi que 247 426 € de dépenses d'investissement éligibles à la taxe GEMAPI. La contribution moyenne GCE par habitant est de 12.24 €.

Entendues les explications de M. Jacky NOLETTA, 1^{er} adjoint au Maire

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte du rapport annuel 2025 du Grand Cycle de l'Eau de la Basse-Zorn.

12) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin a transmis à la Communauté de communes, son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2025. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 18 mai et doit être présenté au Conseil Municipal.

- Le SDEA gère **7 103 abonnés** sur la Communauté de Communes pour **17 888 habitants desservis**
- Volume de **872 048 m³** assainis ;
- 123m³ assainis / abonné / an
- De nombreux ouvrages sur le territoire
 - 1 station d'épuration à Weyersheim : capacité 15 255 m³ par jour, 30 000 équiv-hab.
 - 17 bassins d'orage ; 77 déversoirs d'orage
 - 38 stations de pompage ; 4 374 bouches d'égout
 - 141 kms de réseaux communaux et 20.15 kms de réseaux intercommunaux
- Prix (part variable) du service « assainissement » par m³ pour 120 m³ : **2.19 € TTC**

Travaux d'entretien des réseaux communaux et intercommunaux : 89 tonnes de sables extraits du réseau ; 20.52 kms de réseaux curés ; 72 nettoyages de stations de pompages ; 4 262 bouches d'égout vidangées ; 4 débouchages de branchement ; 13 surverses équipées en autosurveillance.

Travaux réalisés en 2025 à Gries :

- Rue du Presbytère : sécurisation de l'accès aux ouvrages et réparation de la vanne de vidange du bassin d'orage.
- Rue du Stade : finalisation des travaux de chemisage du réseau d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement,

Entendues les explications de M. Jacky NOLETTA, 1^{er} adjoint au Maire

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte du rapport annuel 2025, relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.

Points divers

M. Maxime KERN informe de la dissolution de l'association HOPE et de la création d'une nouvelle association sur la commune « Les Bretzels Runners ».

M. le Maire Eric HOFFSTETTER présente le tableau de bord 2025 de l'ATIP concernant le suivi des autorisations d'urbanisme pour la commune de Gries : 49 certificats d'urbanisme, 2 permis d'aménager, 32 permis de construire, 2 permis de démolir et 84 déclaration préalable de travaux ont été enregistrés en 2025. Le montant de la contribution de la commune pour l'instruction de ces dossiers s'élève à 23 788 € pour l'année dernière.

Agenda

Dimanche 07 juin	17h	Match FC Gries – Niederroedern (finale pour la montée en D3)
Lundi 08 juin	16h	Réunion du bureau de la CCBZ
	18h	Commission intercommunale « développement économique »
Mardi 09 juin	18h30	Commission intercommunale « communication »
	19h	Réunion de la commission « vie scolaire, enfance, jeunesse »
Lundi 15 juin	18h	Inauguration de l'aire de camping-cars à Geudertheim
Vendredi 19 juin	09h	Mini-Olympiades école maternelle à l'Espace la Forêt
	17h	Fête de fin d'année du périscolaire à l'Espace la Forêt
	19h	AG du FC Gries à la Maison Commune
Samedi 20 au dim. 21 juin		All Star Game Alsace (ASA Basket)
Samedi 20 juin	08h30	PETR Alsace du Nord – Conférence des Maires à Schweighouse
		Fête de la musique à l'Espace la Forêt (ASA et MMG)

Lundi 22 juin	14h	Réunion avec l'ALEF (bilan périscolaire 2025)
	18h	Conseil Communautaire
Mardi 23 juin	17h30	Conseil d'école élémentaire à la maison commune
	18h	Commission « Voirie – Circulation » (Rue Principale)
Jeudi 25 juin	18h	Conseil d'école maternelle à la maison commune
Vendredi 26 juin	12h	Barbecue de fin de chantier avec les entreprises à la Cour des Mots
Mardi 30 juin	19h15	Commission Communication
Jeudi 02 juillet	19h30	Réunion d'installation du CME à la maison commune
Vendredi 03 juillet	18h30	Conseil Municipal à la maison commune, suivi d'un repas

La séance est levée à 22h

Le Maire,

Eric HOFFSTETTER



Le rapporteur,

Justin VOLTZENLOGEL

